

EDITIONS RAMSAY

60 rue Saint-André-des-Arts—75006 Paris—Tél. : 01 53 10 02 80—Fax : 01 53 10 02 88

ANDRÉ BUFFARD

Mort d'un présumé innocent

L'affaire Chanal, ou comment se fabriquent les coupables

Sortie : 15 février 2005	Nombre de pages : 296
Genre : document	Prix : 19 €
Collection : Ramsay Documents	2-84114-720-7
Format : 14 x 20,5	978-284-114-720-5

Maître André Buffard, cinquante-six ans, est avocat depuis 1972. Ce spécialiste du droit pénal a défendu de grands criminels, tels que Pascal Blanc, Jean-Claude Roman et Pierre Chanal, mais aussi des personnalités, dont Carlos et Alain Carignon. Il a publié Le Scandale vert (Horvath, 1983) et Carton Rouge, en collaboration avec André Soulier (Éditions n°1, 1994).

Maître Buffard revient sur le mystère des « disparus de Mourmelon », qui a défrayé la chronique dans les années 1980. Il cherche à comprendre pourquoi l'affaire des Disparus est devenue l'affaire « Chanal ». Entre 1980 et 1987, huit personnes, dont six militaires, disparaissent dans les environs de Mourmelon, en Champagne. Été 1988, l'adjudant-chef Pierre Chanal est arrêté pour séquestration et condamné à dix ans de réclusion criminelle : un jeune autostoppeur hongrois, qui aurait subi des sévices sexuels, a été retrouvé enfermé dans son camping-car. On pourrait penser que l'affaire était résolue. Mais, cinq ans plus tard, une ordonnance de jonction avec d'autres affaires de disparition, qui présentent des similitudes, est finalement demandée : Pierre Chanal est mis en examen pour séquestration et assassinat de six jeunes gens, alors qu'il pouvait bénéficier d'une liberté conditionnelle. En 1995, Pierre Chanal est renvoyé à la cour d'assises. Maître Buffard devient alors son avocat.

L'auteur reconstitue pas à pas tous les faits, dresse le profil psychologique de son client, et retrace le début du procès en cour d'assises jusqu'à ce que Pierre Chanal mette fin à ses jours pour ne pas avoir à subir une condamnation qu'il dénonçait comme injuste mais qu'il savait inévitable.

Maître Buffard a choisi de défendre après sa mort celui qui restera présumé innocent pour l'éternité, celui que tout accusait et qui attirait si peu la compassion. Il fait le point sur une des instructions les plus démesurées de la justice française et s'interroge sur ses défaillances.

Se référant à d'autres célèbres enquêtes — affaires Omar Raddad, Dominici, Dils, Caroline Dickinson, jusqu'au dernier scandale judiciaire, l'affaire d'Outreau —, l'auteur dénonce les tares d'un système qui conduit fatalement à des erreurs judiciaires. Des quêtes de témoins peu crédibles à la recherche systématique des aveux, de l'exploitation partielle des éléments matériels à la recherche de preuves indirectes et subjectives, il nous démontre comment « l'intuition » fausse le bon déroulement d'une enquête.

En effet, depuis quelques années, par sa seule force d'attraction sur l'opinion, la victime a fait irruption dans le procès pénal. Désormais, insiste Maître Buffard, il s'agit non plus de rechercher la vérité, mais de faire payer à des agresseurs présumés le prix des souffrances infligées à leurs victimes. Si « chacun a droit au respect de la présomption d'innocence » (art. 9 du Code civil), force est de reconnaître aujourd'hui que c'est en fait au coupable présumé qu'il appartient de démontrer son innocence.

Enfin, ce livre-enquête, remarquablement renseigné et argumenté, est le premier à mettre en accusation des expertises scientifiques péremptoires, autour d'un ADN prétendument infaillible. L'auteur démontrant comment les procès sont devenus des machines à grand spectacle, il ouvre de manière passionnante le débat sur des questions de justice fondamentales.

ATTACHEE DE PRESSE : CHANTAL TERROIR
Tél. : 01 53 10 02 80 — Fax : 01 53 10 02 88

« Pierre Chanal était condamné avant même son procès »

M^e André Buffard évoque l'affaire Chanal dans un ouvrage qui vient de paraître : *Mort d'un présumé innocent*. Une véritable plaidoirie pour un homme dont la culpabilité ne pourra jamais être prouvée.

L'HOMME NE POSSÈDE pas seulement un beau parler. Il a aussi une belle plume. M^e André Buffard s'en sert pour évoquer, dans un ouvrage passionnant (1), l'affaire Pierre Chanal. Il s'est occupé des intérêts de l'ex-adjutant-chef pendant dix ans. Il connaît donc bien l'affaire, dont on connaît l'issue tragique : le suicide de l'accusé, et un procès qui n'aura jamais lieu.

Pourquoi avoir écrit ce livre, seize mois après la disparition de Pierre Chanal ?

« D'une part, pour dire tout ce que je n'ai pas pu dire lors de ma plaidoirie. L'intérêt du procès était de remettre les choses à leur place. Je n'ai, hélas, pu le faire. D'autre part, pour redonner de l'humanité à un homme qu'on a fait passer pour un monstre durant des années. Enfin, pour rappeler un certain nombre de principes en droit qui me semblent bafoués, notamment le respect de la présomption d'innocence. »

Le fait que Pierre Chanal se suicide, n'est-ce pas une preuve de sa culpabilité ?

« Beaucoup ont dit : c'est un aveu. Mais depuis le début de l'affaire, Pierre Chanal avait envisagé cette hypothèse. Il m'avait dit : « *Ce n'est pas un procès pour me juger, c'est un procès pour me condamner* ». L'homme était traqué comme

une bête depuis dix ans. Son suicide n'est pas un geste d'aveu, c'est un geste de désespoir. »

Sur quoi auriez-vous basé votre plaidoirie ?

« Sur le fait qu'aucun élément matériel, ni aucun témoignage direct, ne permettent d'affirmer que c'est Pierre Chanal qui a commis les meurtres qui lui sont reprochés. L'élément principal de l'accusation (l'ADN de certaines victimes retrouvé dans son camion) pouvait être discuté, et je ne me prive pas de le faire. Toute l'affaire n'est basée que sur des hypothèses. Et l'enquête n'avait qu'un but : démontrer que c'était lui le coupable. Or, il y avait d'autres pistes qui n'ont jamais été exploitées. »

On sent, à travers certains passages de votre livre, que vous en voulez un peu aux médias.

« Il y a la nécessaire liberté d'informer. Mais les médias ont une influence considérable sur l'opinion publique. Et donc, a fortiori, sur les jurés. Dans la salle d'audience, combien était-on à croire à la possible innocence de l'accusé ? Aujourd'hui, la manière dont les médias traitent les affaires judiciaires est capitale. Or il y a eu un certain nombre de dérives qui ne doivent plus être. »

Ne risquez-vous pas, avec ce livre, de choquer les familles des victimes ?

« Il faut que les familles puissent faire leur deuil, et je respecte leur peine. Mais nous vivons l'époque de la « victimisation ». Les victimes, quelles qu'elles soient, veulent à tout prix un coupable. Or la justice n'est pas là pour permettre le deuil des victimes. Elle est là pour juger si un homme est coupable ou non. »

Au fond de vous-même, pensez-vous que Pierre Chanal était coupable ?

« Je suis avocat. Je ne suis pas là pour juger ceux que je défend. Certains se demandent parfois comment on peut défendre certaines personnes, qui apparaissent comme des monstres. J'estime, qu'en démocratie, il faut des policiers qui enquêtent, des juges qui rendent des décisions et des avocats... qui défendent. Si vous voulez connaître mon « ultime conviction », celle que les jurés doivent avoir à l'heure de rendre un verdict, je l'aurai déclaré non coupable. »

Pierre Chanal s'est suicidé en cellule au second jour de son procès. Une action contre l'administration pénitentiaire a-t-elle été engagée par sa famille ?

« Non, pas pour l'instant. Je doute qu'elle le fasse. Elle a



plutôt envie de tourner la page. Et puis j'imagine déjà ce que l'on nous dira : « Il a toujours dit qu'il allait se suicider, comment vouliez-vous l'en empêcher ? ». Mais sachant cela, on peut s'interroger sur l'opportunité de lui avoir fourni des rasoirs mécaniques (avec des lames bien tranchantes) lors de sa détention... »

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-HUGUESALLARD

(1) *Mort d'un présumé innocent*, aux éditions Ramsay, 290 pages, 19 euros.